

PARTIE II : ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

L'exposé du diagnostic territorial a permis de poser les bases de l'analyse du fonctionnement urbain et de la vie humaine de la commune. « L'État initial de l'environnement » permet quant à lui de déterminer les enjeux de la commune en matière d'environnement, d'aménagement de l'espace et d'agriculture notamment, permettant de poser les bases de l'évaluation des incidences sur l'environnement.

1. CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

1.1 Situation géographique et topographie

La commune de VILLEGOUGE se trouve au cœur du Fronsadais, à cheval entre les bassins versants de l'Isle à l'est et de la Dordogne au sud.

La commune est située sur un plateau d'altitude moyenne qui s'élève vers le Sud avec un point culminant à 81 m au lieu-dit Meyney et à 82 m au lieu-dit Thouil. Le ruisseau de la Moulinasse et un de ses affluents de rive gauche s'y fraient un passage. VILLEGOUGE possède un relief très peu marqué, doucement vallonné.

1.2 Sous-sol et sols

Les caractéristiques du sol sont directement dépendantes de la nature de la roche mère, modulées par le relief et les influences climatiques. L'ensemble des formations superficielles à VILLEGOUGE date du tertiaire.

VILLEGOUGE se situe à la limite entre deux types d'affleurements qui partagent grossièrement la commune : au nord du bourg les formations fluviatiles de sables, graviers et argiles sableuses, au sud les calcaires marins de l'Oligocène. Ces dernières sont recouvertes d'une fine couche de formations colluviales sablo-argileuses et graveleuses de versant.

Dans la vallée de la Moulinasse et de ses principaux affluents, des alluvions fluviatiles récentes recouvrent les formations plus anciennes.

Sur les calcaires marins se développent des sols bruns calciques bien drainés, sur les sables fluviatiles, on trouve des sols bruns lessivés.

Les formations calcaires ont fourni autrefois la pierre de taille utilisée pour la construction de Libourne et de Bordeaux

1.3 Réseau hydrographique

Le territoire communal est drainé principalement par la Moulinasse (code hydro P8290500 – code ME FRR36-9) et son affluent principal le ruisseau de Frayche (code hydro : P8291010) dénommé localement « La Roucaud ». L'extrémité nord de la commune est drainée par le ruisseau Boutin-Arnaud (code hydro : P8270570) tandis que la partie ouest du territoire s'écoule vers le ruisseau de la Renaudière (code hydro : P9030640) par plusieurs petits talwegs.

La Moulinasse

La commune se trouve dans la partie amont du bassin versant de la Moulinasse qui couvre une superficie de 1 100 ha pour une longueur de 6,8 km. La Moulinasse est un affluent de la Saye.

Elle prend sa source au lieu-dit l'Abeille sur le territoire de VILLEGOUGE à une altitude de 45 m, et est alimentée tout au long de son cours par plusieurs sources qui jaillissent par les fissurations des calcaires oligocènes.

Au niveau de VILLEGOUGE, la Moulinasse se présente comme un petit cours d'eau de 1 à 2 de large, assez sinueux. Il est très ombragé ce qui ne permet pas le développement d'une flore aquatique importante et tout le cortège d'espèces associées. Son faciès est composé de sable en majorité ou d'argile, de vase, d'un peu de graviers et de quelques cailloux. Sa pente est d'environ 1 %, l'écoulement est en majorité de type lenthique. On notera la présence régulière d'embâcles due à la présence d'une ripisylve arbustive et buissonneuse assez dense.

L'état de la masse d'eau (Evaluation SDAGE 2010 sur la base de données 2006-2007) est le suivant :

Etat écologique	Médiocre
Etat chimique	Bon

L'objectif de qualité de cette masse d'eau est l'atteinte du bon état chimique en 2021, du bon état écologique et global en 2027.

La Moulinasse est un cours d'eau du domaine privé. La police de l'eau et la police de la pêche sont assurées par la DDTM. La Moulinasse est classée en deuxième catégorie piscicole.

La Moulinasse n'est pas inscrite en tant que « cours d'eau en très bon état écologique » au SDAGE 2010 – 2015 ni dans la première liste des cours d'eau « réservoirs biologiques ». Elle n'est pas inscrite en tant que « qu'axe à grands migrateurs amphihalins ».

Le Boutin-Arnaud

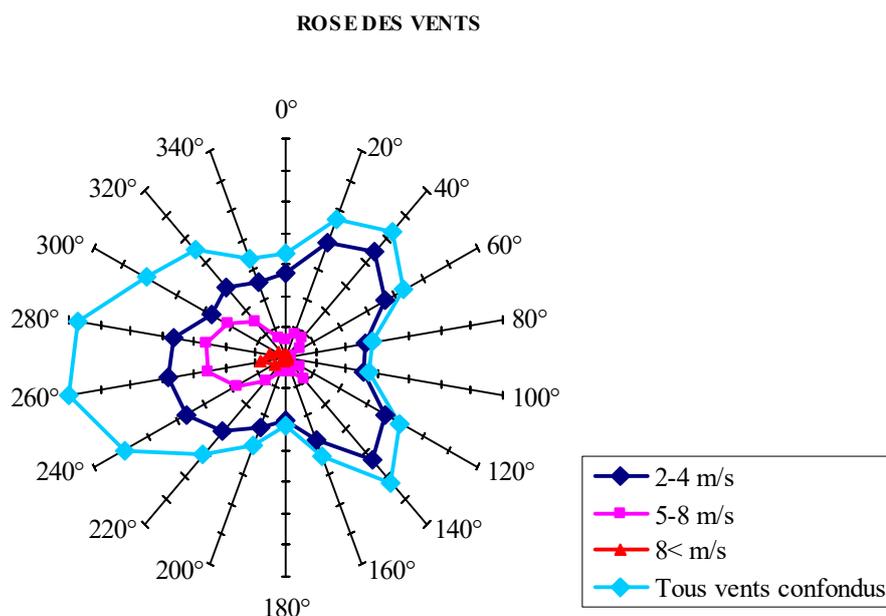
D'une longueur de 4,3 km, le Boutin-Arnaud (appelé aussi La Vieille Saye) est un petit cours d'eau permanent qui prend sa source au lieu-dit « Cap d'Oustau » à une altitude de 45 m. Il est alimenté tout au long de son cours par plusieurs sources. Sa pente moyenne est de 1%.

Son bassin versant longiforme, couvre une superficie de 600 ha.

1.4 Données climatiques

Le climat de la Gironde est de type océanique, c'est-à-dire marqué par des hivers doux et des températures estivales modérées, ainsi que des précipitations assez fréquentes, réparties en toutes saisons.

Les vents dominants d'origine océanique sont nettement de secteur ouest avec cependant une proportion non négligeable de vents orientés nord-est et sud-est. Le pourcentage de vents forts (vitesse > 8 m/s) est faible, ils sont de secteur ouest.



Les températures sont équilibrées avec 20°C de moyenne mensuelle en Août et 7°C en Décembre et Janvier. Les gelées sont peu fréquentes et rarement très importantes.

Dans le secteur de VILLEGOUGE, les précipitations moyennes annuelles sont de 850 mm avec des maximums durant les mois de Novembre et Décembre (P > 90 mm) et un minimum en Juillet (P < 45 mm). La précipitation maximum enregistrée sur 24 heures entre 1968 et 1997 est de 79 mm durant le mois août 1972. Sur les autres mois, les maximums sont compris entre 34 mm et 57 mm.

En Automne et en hiver, les brouillards matinaux dus à la proximité de l'Isle et de la Dordogne sont fréquents.

1.5 Aperçu sur la qualité de l'air

L'implantation des sites de mesure n'est pas aléatoire, elle dépend de nombreux critères permettant de mesurer dans sa globalité l'air sur toute la zone étudiée. Il existe plusieurs types de stations spécifiques à un objectif de surveillance. Chaque station répond à des critères de fonctionnement et d'implantation très rigoureux :

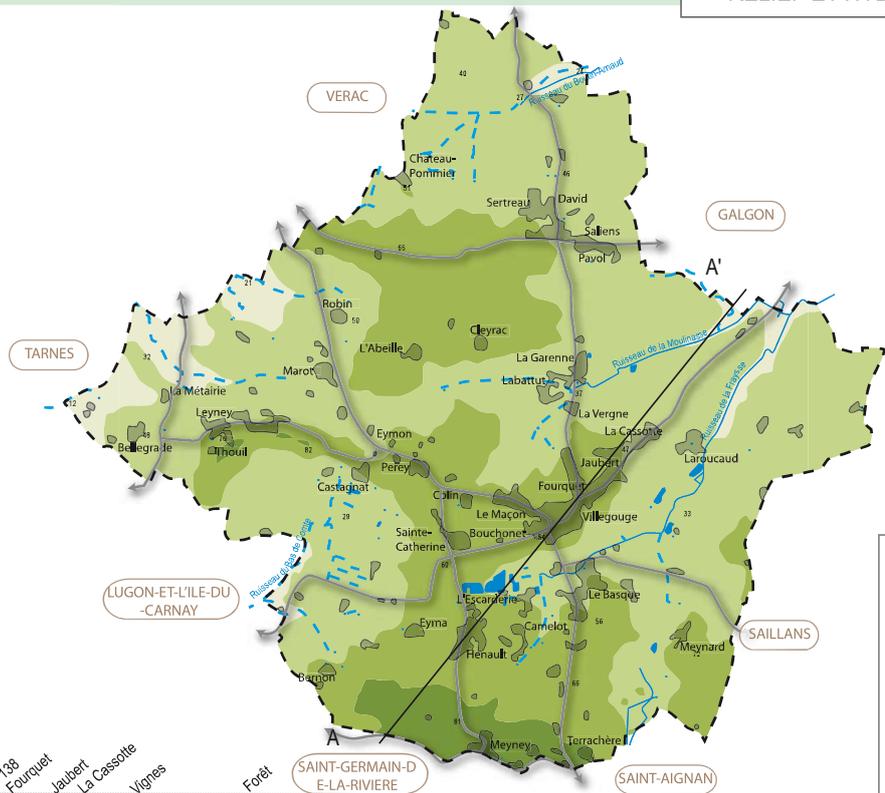
- Stations urbaines de fond
- Stations de proximité automobile
- Stations de proximité industrielle
- Station périurbaine de fond
- Station rurale régionale

Cette dernière station participe à la surveillance de l'exposition des écosystèmes et de la population à la pollution atmosphérique de « fond » notamment photochimique dans les zones rurales. Elles participent à la surveillance de la qualité de l'air sur l'ensemble du territoire et notamment dans les zones très étendues à densité de population faible.

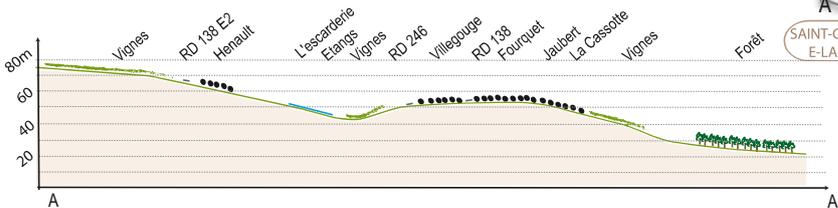
Dans le Fronsadais, l'AIRAQ ne dispose d'aucune station permanente. Toutefois des études ponctuelles permettent d'appréhender la qualité de l'air. Il en ressort, d'après la campagne de mesures réalisée en 2004, que la qualité de l'air sur Libourne peut être qualifiée de bonne, avec sur la période de mesures, 61 % des indices journaliers (IQA2) révélant une très bonne ou bonne qualité de l'air. Les 39 % qualifiant la qualité de l'air de moyenne ou médiocre sont dues aux fortes teneurs en ozone relevées au cours du mois de mai. Aucun indice correspondant à une mauvaise qualité de l'air n'a été relevé lors de cette campagne de mesures.

En l'absence d'industrie lourde et d'infrastructure routière dense, et considérant l'orientation des vents qui soufflent majoritairement d'ouest depuis la façade océanique, on peut penser que la qualité de l'air à VILLEGOUGE est globalement bonne.

→ cf. carte suivante



Profil topographique AA'



2. OCCUPATION DES SOLS

2.1 Contexte biogéographique

VILLEGOUGE fait partie de la sylvoécocorégion des « Coteaux de la Garonne » à la limite de la sylvoécocorégion de la « Double et du landais » (Inventaire Forestier National – Mars 2011) correspondant à la région phytoécologique (Dupias et Rey – Février 1985) des « Coteaux du Fronsadais, du Cubzanais, du Blayais et du Bourgeois » caractérisée par la dominance de coteau argilo-calcaire à vigne dominante et petit bois de chênes pubescent en limite sud de la région phytoécologique des zones viticoles sur sols siliceux acides sur plateaux calcaires.

La végétation correspond à l'étage atlantique, séries du chêne pubescent et du chêne pédonculé sur les coteaux, en mélange ou juxtaposées selon les caractéristiques édaphiques et microclimatiques des stations, et série de l'aulne dans la vallée alluviale de la Moulinasse et du Boutin-Arnaud.

Le taux de boisement sur la commune de VILLEGOUGE était de 9 % en 1998 représentant 125 ha. On les trouve sous formes de bosquets sur l'ensemble du territoire communal. La formation la plus importante développe une surface de 51 ha.

2.2 Structure et composition des formations boisées

Les formations boisées à VILLEGOUGE sont assez diversifiées dans leur structure. La formation la mieux représentée sur la commune est le mélange de futaie de feuillus et taillis (forêt de « l'Espérance » et de « Cote d'or », bosquet de « Laroucaud ») mais on trouve aussi des futaies de feuillus purs à « Labatut », « Cleyrac », « Ste Catherine », du taillis pur à « Camelot », un mélange de futaie de pins maritimes et taillis de feuillus dans la partie nord du territoire (sur placage sidérolithique) à « le Pintet » et de la peupleraie à « le Basque », « Cleyrac », entre « Labatut » et « Fourquet ».

Les essences dominantes sont le chêne pédonculé, le chêne pubescent et le frêne avec en sous-bois le robinier très présent dans certains boisements, le charme dans les stations plutôt fraîches, le merisier, l'érable champêtre. Le pin maritime est rarement présent, en réserve sur taillis de feuillus. La strate buissonneuse est quant à elle essentiellement fonction du degré d'humidité des sols et du degré d'ensoleillement dans le sous-bois. On trouve, surtout sur les lisières où l'ensoleillement est le plus fort, le cornouiller sanguin, le troène, l'églantier, l'aubépine, le prunelier,

La qualité écologique des boisements est fonction de la diversité des essences et des strates en présence. Si globalement la qualité forestière des boisements est médiocre et de faible rendement économique, la diversité structurelle et spatiale des formations présentes et leur rôle en tant que zone refuge pour la faune dans la matrice viticole assurent au territoire de la commune de VILLEGOUGE, un intérêt écologique local.

Sur les coteaux calcaires où l'exploitation agricole ou sylvicole a été abandonnée, des prébois plus ou moins denses à base de genévriers, cornouiller sanguin, viorne lantane, prunelier, jeunes chênes pubescents, colonisent les pelouses. Ces pelouses lorsqu'elles ne sont pas trop envahies par la végétation buissonneuse peuvent accueillir des cortèges floristiques des séries méditerranéennes comportant notamment des associations à orchidées dont l'intérêt botanique peut être important. On trouve ce type de formation, assez dégradée, au lieu-dit « Le Tertre du Thouil ».

Le Boutin-Arnaud, la Moulinasse et le Frayche sont bordés d'une ripisylve globalement de bonne qualité. L'aulne est l'essence dominante, il est accompagné du chêne pédonculé, du frêne, du peuplier et plus rarement de l'érable champêtre. Le saule, le noisetier et le sureau sont régulièrement présents dans la strate arbustive, la viorne obier est plus rare. Dans certains méandres où dépressions, la végétation ligneuse s'épaissit jusqu'à former de petits bosquets alluviaux à aulnes glutineux, saules, bourdaine,...

2.3 Espace agricole

La superficie agricole communale représente plus de 60 % de la superficie du territoire de VILLEGOUGE avec ses 879 ha (RGA 2000).

Les espaces agricoles sont uniformément répartis sur le territoire de la commune. La vigne représente à elle seule plus de 80 % de la Surface Agricole Utilisée, le reste est principalement des prairies et marginalement des terres labourables situés particulièrement dans les vallées de la Moulinasse de son affluent le Frayche et du Boutin-Arnaud.

Les prairies sont globalement bien représentées sur la commune, il s'agit de prairies mésophiles maigre de fauche. La richesse floristique des prairies dépend de la quantité de matière organique du sol et donc des apports en engrais ou en fumure. Les prairies les plus eutrophes (les plus amendées) ont une flore moins riche que les prairies plus oligotrophes. Les prairies exploitées de manière extensive sont riches en espèces et notamment en plantes à fleurs colorées, elles constituent aussi des habitats très importants pour les papillons dont certains peuvent être rares. Dans les petites vallées du réseau hydrographique ou dans certaines dépressions plus fraîches en relation avec la présence d'une petite source par exemple, les prairies plus humides s'installent avec la présence du jonc par exemple comme au « Nègre nord » ou à « Louret » en bordure du Frayche.

2.4 Eléments d'analyse faunistique

La faune fréquentant la commune est composée de la guildes des espèces caractéristiques des espaces ruraux faiblement boisés. On y rencontre l'ensemble des cortèges faunistiques classiques des zones viticoles ponctuées de bosquets et de quelques prairies permanentes : boisés : cortège des rapaces diurnes de plaine (la buse variable et le faucon crécerelle sont les rapaces typiques de ce type d'habitat), passereaux des milieux ouverts et des lisières comme le pinson des arbres, les mésanges charbonnières et mésange bleue, le rouge gorge, le traquet motteux, le verdier, la fauvette des jardins, le troglodyte, petits gibier de plaine comme la perdrix rouge, le faisan, le lapin, le lièvre, les mammifères carnivores comme le renard, la fouine, la belette, le putois, les petits chiroptères des campagnes ainsi que le « gros gibier », sanglier notamment et chevreuil.

La présence de vieux arbres dans les boisements permet aux cavernicoles comme les rapaces nocturnes et les pics de s'installer. Ces espaces forestiers où sont présents des petites zones humides sont aussi très favorables à certains amphibiens comme la salamandre, le crapaud calamite, le crapaud commun.

La présence de boisements et le rôle de couloirs écologiques tenu par le réseau hydrographique et les reliquats de formations ligneuses linéaires sont déterminants pour ce territoire.

Les prairies, car elles ne subissent pas ou peu de traitements phytosanitaires, sont toujours des habitats intéressants pour la petite faune et tout particulièrement pour la faune invertébrée représentées particulièrement par les insectes. Cette présence abondante d'insectes attire une faune vertébrée diversifiée qui vient ici y chasser. On trouve ainsi des reptiles comme la couleuvre verte et jaune, les lézards des murailles et lézards vert mais aussi des oiseaux insectivores comme le pic vert, la huppe, l'alouette, mais aussi des carnivores comme la belette qui ne rechigne pas à consommer des gros coléoptères.

3. PAYSAGES

3.1 Contexte

(Source : Connaissance et valorisation des paysages de la Gironde – Conseil Général 33 – 1996)

La vigne semble avoir toujours été prospère en Gironde. Mais sa présence est en fait le résultat d'une volonté forte accompagnant un don de la nature.

Les reliefs stratégiques du département pour les paysages se cristallisent le long de la Dordogne, sous forme d'un long ruban de coteaux calcaires. Ils ouvrent des vues en balcon sur les fleuves et, au-delà, sur les immensités sableuses des Landes girondines. Inversement, ils s'offrent à voir aisément depuis la rive opposée du fait des dégagements importants qu'autorise la surface horizontale des eaux du fleuve.

Les paysages du Fronsadais s'épanouissent à proximité de la rencontre entre l'Isle et la Dordogne, qui les délimitent respectivement à l'Est et au Sud. Au nord, les collines riantes et riches du Fronsadais se démarquent de l'arrière-pays, beaucoup plus aplani, moins cultivé en vigne et sans silhouettes de châteaux viticoles ou de parcs. A l'Ouest, à partir de Lugon-et-l'Île-du Carnay, les collines s'adoucissent et s'éloignent de la Dordogne pour constituer une transition vers Saint-André-de-Cubzac.

Ces paysages, très dessinés par la viticulture, ressemblent à ceux des collines de Bourg et Blaye, avec un aspect peut-être plus soigné encore du fait d'une présence dense de châteaux environnés de parcs aux essences "signal".

3.2 Paysage communal

Les composantes du paysage communal

Le paysage agricole est imprégné par le vignoble qui impose son ordonnancement et ses lignes directrices. La vigne dont la couleur et l'aspect accompagnent les saisons ouvre les paysages. Associée aux douces ondulations du terrain aux limites marquées par de courtes crêtes aux boisements éparses, pentes recouvertes des rangs caractéristiques du vignoble, les collines de la commune transmettent l'impression paisible d'un ancrage ancien de la société sur son territoire.



Source : GERE A

Vue depuis le RD 138 en direction du hameau de Hénault.



Source : GERE A

Vue depuis la RD 246E3 en direction du tertre du Thouil.



Source : GERE A

Vue depuis la RD 128E2 en direction du village. Le clocher de l'église marque la présence du centre bourg.

Ici et là la route ouvre des vues sur des parcelles de friches (vigne arrachée à des fins de replantation) et de prairie de fauche, ainsi que sur quelques parcelles labourables. Les zones de covisibilité autour des villages et hameaux, limitées par le vallonnement naturel du territoire, et la densité importante des boisements périphériques rendent agréable l'intégration du bâti dans l'environnement.



Source : GERE A

Au premier plan une prairie de fauche puis, derrière, le vignoble vue depuis la RD 128 au niveau de Beaulieu.



Source : GERE A

Prairie de fauche près du bourg de VILLEGOUGE en bordure le RD 128 et le lieu-dit « Labatut » au deuxième plan.



Source : GERE A

Ici un champ de céréales en bordure le RD 128 et le lieu-dit « Pavol » au deuxième plan.



Source : GERE
Prairie mésohygrophile pâturée près du lieu-dit « Laroucaud ».



Source : GERE
Prairie humide à joncs, pâturée, au lieu-dit « le Nègre nord ».

Bien que très proche de la Dordogne, et la surplombant, le fleuve ne se laisse pas voir depuis les coteaux de VILLEGOUGE. Seul un point de vue très discret depuis la RD 138E2 au lieu-dit « Meymey » rappelle que le fleuve est proche,



Source : GERE

alors que le Tertre de Thouil, cette curiosité géologique, s'impose au regard dans la partie est de la commune.



Source : GERE A

Le Tertre de Thouil vue depuis le lieu-dit « Rossignol ».



Source : GERE A

Ici vue depuis la RD 138 au niveau du lieu-dit « Seillau ».

La perception du paysage naturel

Les boisements sont le plus souvent assez touffus et impénétrables. Répartis sur tout le territoire, ils en représentent les principales barrières visuelles, et contribuent ainsi aux effets de proximité et d'intimité caractéristiques des différentes clairières viticoles. Ces massifs aux boisements naturels renforcent l'impression d'une intégration douce de l'activité humaine sur son territoire, ils compartimentent le territoire et les paysages en les équilibrant et les ramenant à l'échelle du hameau.

Les ruisseaux et leur étroite vallée créent des espaces intimistes qui tranchent avec les espaces ouverts des plateaux viticoles.

Dans ces espaces au doux vallonnement, relativement cloisonnés, l'église se laisse régulièrement deviner au-dessus de la frondaison des arbres, créant ainsi un repère et un rattachement visuel du territoire au centre bourg.



Source : GERA

Vue depuis la RD 138 au niveau du lieu-dit « Eyma ».



Source : GERA

Depuis la RD 128 au niveau du lieu-dit « Labatut ».



Source : GERA

Depuis le bas du lieu-dit « le Basque ».



Source : GERA

Vue depuis la RD 138, derrière le lieu-dit « Hénault ».

Tandis que l'habitat rural, isolé ou en hameau, se fait au contraire discret, éloigné des routes, caché derrière quelques bosquet ou derrière la vigne.



Source : GERA



Source : GERA

Les habitations traditionnelles sont discrètes, seuls les toits dépassent des rangs de vignes.



Source : GERA

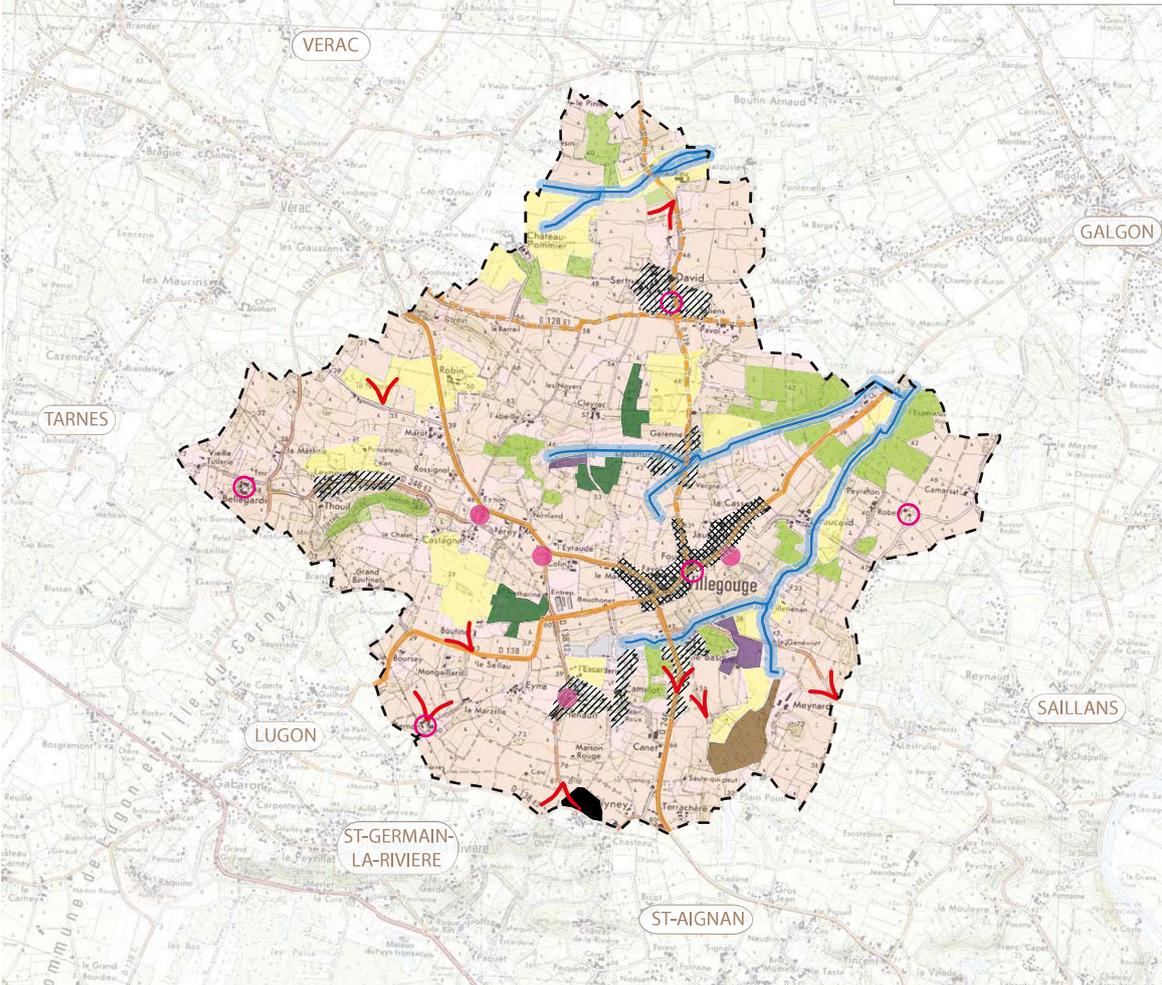
Rarement on les trouve en bords de route.



Source : GERA

Quant aux hameaux, ils se protègent des regards indiscrets derrière un écran de verdure comme ici le hameau de « Hénault ».

→ cf. carte suivante



L'occupation des sols :

- Cours d'eau et «vallée» alluviale

Principaux boisements :

- Futaie de feuillus purs
- Mélange de futaie de feuillus et taillis
- Mélange de futaie de pins maritimes et taillis
- Peupleraie

Autres :

- Vigne dominante
- Prairie, terre labourable dominante
- Bourg
- Principaux hameaux

Les paysages :

- Principal axe de découverte
- Axe secondaire de découverte
- Point de vue principal
- Point d'appel visuel, bâtiment de qualité
- Petit patrimoine rural

N
↑

0 1 km

URBAM
Mai 2011

GERA

Vincent DUCHAMANN

Source : extrait carte IGN